

Date de l'arrêté : 26/05/2025	République Française Département : PAS-DE-CALAIS Arrondissement : Arras AUMERVAL MAIRIE
Objet : FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DE LA PLACE À LOCCASION D'UNE BROCANTE	

ARRÊTÉ

N° AR_002_2025

portant FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DE LA PLACE À LOCCASION D'UNE
BROCANTE

Le Maire de la Commune de Aumerval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,

Vu la demande formulée par l'Association Aumerval en fête,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens à
l'occasion de la brocante prévue le 31.05.2025.

ARRÊTE :

Article 1 :

La rue de la **Place**, située à **Aumerval**, sera **fermée à la circulation et au stationnement** le **31.05.2025**, de **6h à 17h30**, à l'occasion de l'organisation d'une brocante.

Article 2 :

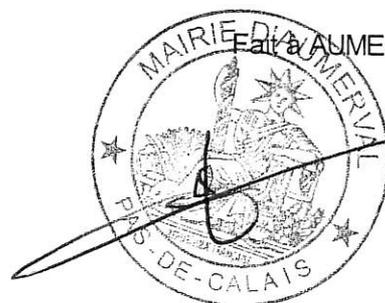
Pendant cette période, l'accès sera **strictement réservé aux exposants et aux services de secours**. Les riverains sont invités à **prendre toutes les dispositions nécessaires pour leurs véhicules** avant l'horaire de fermeture.

Article 3 :

Une signalisation appropriée sera mise en place par les soins de la mairie afin d'assurer la sécurité et l'information des usagers.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Fait à AUMERVAL, le 26 mai 2025

Fransois CAUREUR
Le Maire

AR_002_2025